

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS

Bureau du Journal du Lot

se paient d'avance

Annances... 25 c. la lig
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Lafite et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.				DE LIBOS A CAHORS.				PRIX DES PLACES.				DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA				DE CAHORS A PARIS											
tab. 1.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	tab. 2.	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	AGEN.	MONTAUBAN.	AGEN.	LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 2)	LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 2)	PÉRIGUEUX.	LIMOGES.	ORLÉANS.	PARIS			
Cahors. — Départ...	6 h 18	12 h 25	5 h 40	Monsempron-Libos. — Départ...	9 h 30	5 h 25	7 h 55	Libos	8.80	4.35	3.20	LIBOS.	Départs... 8 h 41	9 h 26	5 h 19	AGEN.	Arr... 9 h 59	10 h 28	6 h 44	LIBOS.	Départs... 8 h 9	3 h 33	7 h 39	PÉRIGUEUX.	Arr... 11 h 56	5 h 42	11 h 25
Mercuès	6 18	12 47	5 56	Fumel	9 37	5 37	8 2	Puy-l'Évêque	3.70	2.75	2.05	AGEN.	Dép... 11 25	11 20	7 »	AGEN.	Arr... 11 25	11 20	7 »	MONTAUBAN.	Arr... 1 33	12 43	9 3	ORLÉANS.	Arr... mit 43	2 38	10 21
Parnac	6 33	1 7	6 9	Duravel	9 54	6 03	8 21	Ville neuve-sur-Lot	8.60	6.45	4.75	AGEN.	Dép... 12 13	3 05	7 57	AGEN.	Dép... 2 »	6 10	»	LIBOS.	Arr... 3 »	7 36	»	PARIS	Arr... 3 50	4 39	2 59
Luzach	6 43	1 20	6 1	Puy-l'Évêque	10 3	6 17	8 30	Bordeaux	20.80	15.35	12.20	AGEN.	Dép... 2 »	6 10	»	LIBOS.	Départs pour Cahors (Voir tabl. 2)										
Castelfranc	7 2	1 43	6 36	Castelfranc	10 17	6 41	8 48	Agen	10.65	8. »	5.85																
Puy-l'Évêque	7 17	2 1	6 49	Luzach	10 29	7 »	9 2	Montauban	41. »	8. »	6. »																
Duravel	7 32	2 16	6 59	Parnac	10 38	7 16	9 13	Toulouse	16.70	12.30	9.15																
Fumel	7 54	2 42	7 19	Mercuès	10 49	7 33	9 25	Aurillac	29.30	21.45	15.50																
Monsempron-Libos. — Arrivée	8 1	2 49	7 26	Cahors. — Arrivée	11 5	7 52	9 43	Paris	73.70	55.33	40.55																
								Cett	41.35	30.75	22.70																

Cahors, le 28 Mars 1871

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 25 mars 1871, 1 h. 30 s.

Intérieur à Préfets.

Le gouvernement apprend par dépêche télégraphique que l'ordre est complètement rétabli à Lyon.

L'hôtel-de-Ville a été évacué par les séditeurs.

Il en est de même à St.-Etienne. A Paris le Comité insurrectionnel est abandonné chaque jour par un grand nombre de gardes nationaux mais il se signale encore par des mesures de violence et d'exaction.

Le ministre de l'Intérieur, ERNEST PICARD.

Pour copie conforme :

Le Préfet du Lot,

E. POUJNY.

Versailles, le 26 mars, à 12 h. 11 m. soir. Le Chef du pouvoir exécutif à MM. les Préfets, Sous-Préfets, Procureurs-Généraux, Généraux de Divisions territoriales.

(Circulaire)

Rien de nouveau dans la situation. Lyon est tout à fait rentré dans l'ordre, grâce à l'énergie du Général et du Préfet, et grâce aussi au concours que la garde nationale leur a prêté.

A Marseille, des étrangers appuyant les anarchistes, ont occasionné une émotion passagère que des forces envoyées sur les lieux auront bientôt réprimée.

Toulouse essaie d'imiter ce triste exemple, mais sans force véritable. Sauf ces tendances insignifiantes, la France résolue et indignée se serre autour du Gouvernement et de l'Assemblée nationale pour réprimer l'anarchie. Cette anarchie essaie toujours de dominer Paris. Un accord, auquel le gouvernement est resté étranger, s'est établi entre la prétendue commune et les maires pour en appeler aux élections. Elles se feront aujourd'hui probablement, sans liberté, et dès lors sans autorité morale. Que le pays ne s'en préoccupe point et ait confiance : l'ordre sera rétabli à Paris comme ailleurs.

A. THIERS.

Pour copie conforme :

Le Préfet du Lot,

E. POUJNY.

ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Jules Favre et Paris

Extrait de la Séance du 21.

M. Jules Favre. Tout à l'heure, le président du conseil vous disait : Que Paris fasse un signe, nous serons avec lui. Nous n'avons jamais cessé d'être avec lui. Mais le

temps presse, c'est par des actes énergiques qu'il faut combattre le mal. Les citoyens de Paris n'acceptent qu'en frémissant le joug honteux qu'on leur impose. Des journaux ont donné un grand exemple. Alors qu'ils sont sous le couteau des assassins, ils ont rédigé la protestation suivante : (Il lit la protestation des journaux et les signatures.)

Vous voyez qu'à la presque unanimité la presse de Paris a protesté contre le coupable attentat dont Paris est victime, et pour ce qui est de la question que nous discutons, je le déclare; Oui, Paris doit avoir sa représentation. Nous avons préparé de concert avec le ministre de l'intérieur, un projet de loi dans ce sens. S'il ne s'agissait que de rendre à Paris la liberté des élections, la majorité de cette assemblée rendrait à Paris des droits longtemps discutés. Mais ces questions ne sont pas celles qu'on discute à Paris.

Il y a des doctrines funestes qu'on nomme en philosophie l'individualisme et le matérialisme; en politique, la République au-dessus du suffrage universel.

Il est triste de se trouver en face de Paris, « des ruraux », comme il vous appelle, vous, les vrais représentants de la France librement consultée.

C'est une erreur politique, économique, sociale. C'est une impiété nationale. Et ce crime, tout Paris le commet. Et comment ne s'impose-t-il pas à votre conscience d'entrer dans une voie de rigueur contre ce Paris? On vous dit : « Vous provoquerez à la guerre civile. »

Est-ce que cette situation de Paris n'est pas la guerre civile? Les réquisitions ont commencé; nous allons voir la Société tout entière s'effondrer par la faute de ceux qui n'ont pas su prendre les armes pour se défendre. Si le Gouvernement a quitté Paris, c'est pour sauver l'armée.

Que l'émeute le sache; si nous sommes à Versailles, c'est pour la combattre. Et l'on nous dit d'attendre, quand j'ai usé mes jours et mes nuits à discuter avec l'ennemi des questions de détail pour protéger Paris, qui accepte des assassins à l'Hôtel-de-Ville? Vous renverser, c'est leur dessein. Si quelques-uns d'entre vous tombaient entre leurs mains, ils seraient assassinés...

M. Favre lit la note que l'Officiel publie sur la mort de MM. les généraux Lecomte et Clément Thomas.

C'est tout un programme de crimes. La province, dont vous êtes les représentants, ne peut tolérer tant d'infamies.

Tenez, laissez-moi épancher mon cœur. Quand j'ai été à Versailles pour l'armistice, j'ai lutté trois jours contre le vainqueur pour « laisser à la garde nationale ses armes. J'ai eu tort, j'en demande pardon à Dieu et aux hommes. » Aussi nous sommes décidés à soumettre Paris (Oui! oui!).

M. Saisset. — Appelés la province et marchons sur Paris. Toute la droite. — Oui! oui! marchons sur Paris.

N. Jules Favre : Pas de faiblesse. Pas de conciliation. Hâtons-nous de faire justice des misérables qui occupent la capitale.

Ce discours interrompu par des bravos répétés finit au milieu des applaudissements.

On lit dans le Progrès, de Lyon, du 24 mars :

Nous apprenons une triste nouvelle. L'armée du prince Frédéric-Charles se dirige sur Lyon; trois corps, composés chacun de 13 à 15 mille hommes, en tout 40 à 45 mille hommes, se concentrent sur Chagny. Ils ont une nombreuse artillerie et annoncent qu'ils ne sont qu'une tête d'armée.

Dans une des nombreuses pièces qu'il contient, le Journal officiel dit qu'on a agité le fantôme prussien; mais ce n'est nullement un fantôme.

Tous les renseignements qui nous parviennent coup sur coup, nous apprennent que les troupes allemandes se dirigent à marches forcées sur Paris. Leur mouvement s'est opéré sur Saint-Denis, le Bourget, Aubervilliers.

Le Siècle annonce qu'il y a sept mille hommes à Créteil, sept mille à Charenton, quatre mille à Maisons-Alfort, et que les cinq mille Prussiens qui occupaient Melun sont partis pour se rapprocher de Paris.

Unissons-nous contre l'ennemi, s'il tentait, sous de faux prétextes de violer les préliminaires de paix, et prouvons-lui, en nous groupant tous autour du drapeau de la République, que nous ne sommes pas dégénérés.

CE QUE NOUS CÔTE L'INSURRECTION.

L'entretien des troupes de l'occupation prussienne coûte à la France, en ce moment, par jour, près d'un million; l'interruption du travail représente au moins cinq millions par jour.

C'est près de deux cents millions par mois que la révolution bellevoillaise fait perdre à la France, en retardant la reprise du travail, le paiement des deux premiers milliards, la retraite des Prussiens.

Revue des Journaux

LA PATRIE.

Nous n'avons qu'une parole à faire entendre à toute la population : c'est une parole d'honnêteté, de courage, de bon sens. Il s'agit de sauver l'honneur et la sécurité de Paris.

Au milieu des désastres qui viennent de frapper la France et qui nous accablent longtemps, il ne pouvait surgir qu'un malheur plus grand encore : celui de la guerre civile.

Paris va-t-il donner à la nation désolée ce spectacle navrant? Va-t-il donner aux Prussiens, qui occupent encore notre terre, cette joie?

Les Français armés vont-ils se tuer entre eux, n'ayant pas pu tuer les Prussiens? Il dépend de la population honnête de Paris que ce malheur ne prenne pas de plus grandes proportions.

L'immense majorité des Parisiens à son foyer à protéger, sa famille et ses biens à défendre. Au nom du patriotisme, ayons donc le courage des honnêtes gens.

Et si ce sentiment élevé ne suffit pas, il faut que toute la population de Paris songe enfin à ses intérêts.

C'est elle qui paie les frais des désordres publics, par la ruine des affaires, par les pertes de toutes sortes, par les dangers qui peuvent recommencer chaque jour.

Si l'émeute ose tout au nom du désordre, c'est aux honnêtes gens à s'unir au nom de leurs intérêts menacés, au nom de la loi, de l'ordre public, du travail et du salut.

LA GIRONDE

On est accablé quand on songe qu'en face des Prussiens, sous la menace de leurs canons, des Français osent organiser la guerre civile et risquer la ruine complète de la patrie! En présence de la désorganisation profonde où se trouve notre armée, des preuves d'indiscipline honteuses que viennent de donner des corps entiers, si la raison ne revient pas à ceux que le vertige a saisis, et si les bons citoyens ne prêtent pas main-forte à l'autorité, il faut dire adieu à la liberté et aux institutions qui peuvent la fonder.

Il faut dire adieu à notre nationalité peut-être! Nous nous refusons encore à croire à de si criminelles folies d'un côté, à tant de faiblesse de l'autre.

S'insurger, pourquoi? contre qui? Y a-t-il une insurrection possible devant le suffrage universel? Le penser est un crime.

Donc, en présence de l'aberration d'une partie de la population parisienne, si un gouvernement insurrectionnel quelconque osait faire appel à l'agitation, à la discorde dans les départements, nous adjurons nos amis, nous adjurons les républicains sincères, de ne reconnaître que le gouvernement de Versailles, émanation de l'Assemblée nationale, et de n'obéir qu'à lui.

C'est cette Assemblée qui représente la nation.

Citoyens, dans les temps troublés, il importe de ne pas perdre de vue les phrases éternelles du droit et de l'honneur : l'honneur, c'est le salut de la France; le droit, c'est sa volonté. En cherchant l'un et en nous inclinant devant l'autre, notre conscience est en repos, et cela suffit à nous déterminer.

Nouvelles de Paris

On lit dans le Journal des Débats :

Les municipalités ont décidé que la paye des gardes nationaux convoqués pour le service sera faite régulièrement chaque jour et que les gardes non-inscrits qui demanderaient à être compris dans les bataillons en activité de service recevraient également la même paye.

Cette mesure est excellente et laisse espérer que beaucoup de citoyens égarés qui s'étaient mêlés à des bataillons mal pensés reviendront quand on leur offrira bon accueil et une paye régulière.

L'Etat-major général de la garde nationale est installé provisoirement place de la Bourse. Le commandant supérieur, l'amiral Saisset, le colonel d'état-major, le colonel Langlois, et le colonel Scholcher, commandant de l'artillerie de la garde nationale, ont pris la direction des mouvements et de la concentration de tous les bataillons de la garde nationale qui n'obéissent point au comité central.

On assure que M. l'amiral Saisset est parti hier pour Versailles, après avoir donné les ordres nécessaires pour l'évacuation des postes occupés par la garde nationale.

Vers six heures, en effet, la place des Victoires, la mairie du 1^{er} Arrondissement, la Bourse et les rues avoisinantes ont été complètement évacuées. Les bataillons du Comité central ont, de leur côté abandonné un certain nombre de leurs postes. On les rencontre cependant encore sur les points suivants : Hôtel-de-Ville, Préfecture de police, place Vendôme. Ils occupent en outre, le Nouvel Opéra, où se trouvent des approvisionnements considérables.

Le maréchal de Mac-Mahon se trouve actuellement à St-Germain.

Hier, le bruit a couru dans Paris que l'Assemblée avait nommé M. d'Aumale lieutenant-général de l'armée de Versailles, et que M. Thiers avait donné sa démission. Cette nouvelle n'était point fondée. Mais ce qui avait pu lui donner créance, c'est la présence de M. d'Aumale à Versailles.

Malgré les assertions de plusieurs journaux et notamment du Cri du peuple, il est absolument faux que le général Ducrot ait été mis en jugement et exécuté par ses soldats, au camp de Satory. Ce n'est pas d'ailleurs le seul faux bruit que l'on fasse courir, car, si nous sommes bien informés, la maladie mortelle dont serait dit-on atteint M. J. Favre, se réduit simplement à une forte indisposition.

Hier, dans l'après-midi, plusieurs réunions de jeunes gens des écoles ont été tenues dans le quartier latin, notamment à l'école de médecine. Il y a été décidé que les étudiants s'enrôleraient parmi les partisans de l'ordre et iraient se mettre à la disposition de l'amiral Saisset.

Paris-Journal annonce sous ce titre : Hôtel-de-Ville, dernière heure, que le Comité central avait pris l'avant-dernière nuit les décisions suivantes :

» Arrestation et mise en accusation des journalistes coupables d'avoir poussé à la révolte et au mépris de la souveraineté populaire.

» Arrestation et mise en jugement du citoyen Clémenceau, maire du 18^e arrondissement.

» Nomination de Menotti Garibaldi au commandement supérieur des forces de la Commune de Paris.

» Mise en jugement des membres du gouvernement. Occupation énergique et par tous les moyens des arrondissements dissidents.

Sous ce titre : Un bon Symptôme, on lit dans la Gazette de France :

Un bataillon de Montmartre a refusé hier d'obéir aux ordres du comité central.

La situation, toujours grave, s'améliore néanmoins d'une manière appréciable. L'organisation du parti de l'ordre continue, ses forces augmentent, elles obéissent à un chef qui inspire la plus grande confiance et dont le plan est ferme, sage et modéré.

La disparition du général Lullier.

Plusieurs versions ont couru à cet égard, nous reproduisons celle du *Journal des Débats* qui nous paraît se rapprocher le plus de la vérité, d'après les informations personnelles que nous avons recueillies.

« On a sans doute remarqué que le nom de M. Lullier ne figure plus depuis quelques temps, au bas des affiches du Comité central, et certains journaux ont raconté que M. Lullier avait été arrêté par ses collègues. Voici à cet égard des renseignements qui nous viennent de bonne source. M. Lullier était un modéré. Il voulait que le comité central s'entendît avec les maires et les députés de Paris pour obtenir de l'Assemblée nationale des franchises communales. Il aurait fait remarquer que s'il obtenait ces concessions, le comité central n'aurait pas à regretter d'avoir pris le pouvoir. M. Lullier demandait aussi, à chaque réunion, l'élargissement du général Chanzy.

Les choses en étaient là mercredi à midi, lorsque arriva la fusillade de la place Vendôme, que condamna M. Lullier. Le soir de cette lamentable journée, nouvelle réunion au comité central et nouveaux efforts de M. Lullier pour ramener ses collègues à la conciliation. Ces paroles furent mal accueillies, et valurent à leur auteur l'accusation de réactionnaire, de dictateur, de partisan de Chanzy. Ces qualifications irritèrent M. Lullier, et l'amènèrent à répondre au comité sur le même ton : « Que seriez-vous ici sans moi ? leur dit-il ; je vous ai amenés ici, et celui qui vous a établis au pouvoir peut vous en renvoyer. » Cette menace effraya les collègues de M. Lullier, qui, pour en prévenir l'effet, appelèrent des gardes nationaux à eux et le firent arrêter ; cette garde, au dire du Comité central, aurait été mise aux côtés de M. Lullier pour empêcher M. Lullier de se jeter par les fenêtres, parce que (toujours d'après la version du comité central) il serait atteint de folie. »

On nous annonce, dit la *Liberté*, qu'on vient d'afficher à Montmartre la loi des suspects. La dénonciation est recommandée. Le général Granier, puisque Granier il y a, devrait faire donner double solde aux délateurs. Ce serait un procédé imité des grands démocrates qui se nomment Néron, Caligula et Tibère.

Le général Ribourt, qui avait été fait prisonnier à Vincennes, et condamné à mort par le comité, a réussi à s'échapper. Il est arrivé à Versailles.

Le régiment de la *crose en l'air*, le 88^e, a été licencié.

MM. Rouland, directeur de la Banque de France, et Benoist-Champy, premier président du Tribunal de la Seine, sont à Versailles.

On dit que si la situation actuelle de Paris se prolongeait, le tribunal de la Seine tiendrait ses audiences à Versailles.

Par ordre de M. le garde-des-sceaux Dufaure, ministre de la Justice, les audiences des cours et Tribunaux siégeant à Paris sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Dimanche soir.

Pendant le simulacre de vote qui s'accomplit à Paris, il se produit un mouvement de détente.

Plusieurs barricades sont renversées aux abords des rues qui conduisent à la rue de Rivoli.

La place de l'Hôtel-de-Ville jouit également d'un calme relatif. Les barricades restent debout rue de Rivoli et rue du Temple, toujours gardées et toujours armées de pièces de sept.

Malgré la conciliation qu'implique l'entente des maires et du comité, le drapeau rouge continue à flotter au pavillon de l'Horloge.

L'amiral Saissset a quitté Paris, laissant son commandement en chef de la garde nationale ; il est retourné à Versailles, ne voulant pas s'associer à la capitulation des municipalités parisiennes.

Lundi soir.

Paris, 27 mars 1871.

Le scrutin a été fermé hier, ainsi qu'on l'avait annoncé à minuit. Le dépouillement a commencé immédiatement. Il est à peu près terminé. Les résultats approximatifs permettent d'apprécier d'une manière générale les caractères de ces élections. Et d'abord l'on remarque l'énorme quantité d'abstentions. Dans le 8^e arrondissement, où il y avait quatre conseillers à élire, on ne trouve que 4,000 votants. Dans le 16^e le même chiffre. Dans le 1^{er}, le 2^e, le 9^e, la situation est à

peu près semblable. Dans le 10^e, dans le 17^e le 18^e, le 19^e et le 20^e, le zèle a été plus grand. Il est vrai, mais on sait à quoi cela tient. Les Bellevillois y règnent en maîtres. Les anciens maires ou adjoints l'ont emporté dans quatre ou cinq arrondissements. Dans quatre ou cinq autres les voix sont partagées. Dans les 10 ou 11 derniers, le comité central a complètement le dessus.

Notes parlementaires

Versailles, 26 Mars.

Jamais, depuis l'installation du Gouvernement, à Versailles, jamais la journée ne fut plus pauvre en nouvelles, plus riche en rumeurs contradictoires. Le seul point qui paraisse avoir quelque certitude, c'est que des interpellations au sujet des maires de Paris sont décidées. C'est la droite qui portera le coup : seulement, le jour n'est pas encore arrêté. Sera-ce aujourd'hui ? Sera-ce demain ? On discute beaucoup sur l'opportunité et l'on est loin d'être d'accord. Les sentiments des diverses fractions de l'Assemblée sont extrêmement variables. L'extrême droite, qui faisait effort ces jours derniers, pour avoir un ministère de la guerre à elle, est dans une irritation très-vive. Elle a « pris son parti » de la perte de Paris ; elle veut qu'on laisse Paris à lui-même et « qu'il se débrouille ». La droite parlementaire, moins ardente dans les réformes, quoique tout aussi affirmative dans ses opinions, hésite à attaquer le ministère. Le centre et la gauche, tout en blâmant le gouvernement de son inaction, sont résolus à se soutenir.

On affirme que les maires de Paris, ont agi « de l'autorisation tacite » du Gouvernement. D'autre part, l'amiral Saissset, revenu hier à pied, de Paris, semble en avoir rapporté de fort pénibles impressions. L'incertitude, la contradiction, les conjectures diverses troublent tous les esprits.

La gauche républicaine composée de 120 membres de l'Assemblée, qui s'était constituée à Bordeaux dans le local de l'Académie, rue J.-J. Bel, s'est installée à Versailles, dans la salle du Jeu-de-Paume. Trois séances ont déjà eu lieu. M. Em. Arago a été nommé président, M. Carnot père, vice-président. MM. Le Boyer et Ch. Rolland, maintenus dans leurs fonctions de secrétaires et MM. Turquet et Guinard, conservés comme questeurs. Dans la séance d'hier au soir, une discussion très intéressante, s'est élevée sur l'attitude que devait prendre la gauche républicaine, dans les solennelles circonstances où la France se trouve. Après avoir entendu MM. Malens, Gatié-Arnoult, Bamberger, Le Royer, Pelletan, Georges, général Billot, Lucet, Ducuing et autres. La réunion à la presque unanimité a arrêté quelle appuierait le gouvernement sans condition, tant qu'il se maintiendrait sur le terrain républicain.

Quelques révélations fort réservées ont été faites sur les intrigues attribuées aux deux partis monarchiques qui forment la majorité de l'Assemblée.

La réunion a accueilli, avec incrédulité les craintes exprimées sur la réalité et le succès des projets dont on l'entretenait.

Suivant elle, les deux fractions monarchiques comprennent trop bien leurs intérêts pour courir les aventures d'un coup d'Etat parlementaire.

Dans la première réunion après sa nomination comme président de la réunion, M. Emmanuel Arago a rappelé à ses collègues, le serment du Jeu-de-Pomme. A la suite de ce discours, tous les assistants ont prêté serment de soutenir énergiquement la République.

Le général de Chanzy, mis en liberté hier soir par le comité de Paris, est arrivé ce matin à Versailles. Le général est arrivé à pied à travers les bois ; il n'a pas cru prudent de prendre le chemin de fer où il aurait pu être arrêté de nouveau par les gardes nationaux, qui stationnent aux divers gares des chemins de fer rives gauche et droite.

Versailles, 27 mars.

Le Gouvernement paraît avoir arrêté ses résolutions et, peut être les fera-t-il connaître prochainement.

Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il est sans inquiétude sur le résultat final, quoique très vivement angoissé par la perspective des malheurs qui surviendraient au cas d'une lutte possible.

La droite, quoique impatiente du ministère actuel, disposée à l'attaquer, se sent un peu désorganisée et désarmée. Les efforts inutiles qu'elle a faits pour imposer à M. Thiers un ministre de la guerre légitimiste,

en même temps qu'ils témoignent de ses intentions, témoignent de son impuissance actuelle. Les « combinaisons » ministérielles que publie la *Vérité* n'ont d'autre fondement que le désir ou l'espérance du parti qui les propage.

La tactique, les efforts du Gouvernement tendront à éviter, pour le moment, les chocs et les secousses.

Des réunions parlementaires s'organisent à Versailles. Hier, nous indiquions les résolutions prises par la réunion de la gauche républicaine. Aujourd'hui, l'*Echo français* de Versailles, nous apprend que les députés de la droite, partisans de la fusion de deux branches du parti monarchique, organisent une réunion qui s'appellera le *Cercle de l'Union*.

Le 43^e de ligne.

On lit dans le *Soir* :

Le 43^e de ligne est entré jeudi dans Versailles, tambours, clairons, et musique en tête.

Ce régiment venait du palais du Luxembourg, et était accompagné d'une batterie d'artillerie composée de quatre pièces canons.

La foule faisait la haie. Ce régiment, cantonné au Luxembourg, avait refusé de livrer ses armes à l'émeute. Il était parti la veille au soir, et les insurgés n'avaient pas osé s'opposer à sa marche à travers Paris.

Arrivé à Versailles, le régiment a été reçu par une députation de l'Assemblée nationale, et par des membres du gouvernement à la tête desquels se trouvait l'amiral Pothuau.

Le régiment s'étant arrêté, les officiers supérieurs se sont approchés. L'amiral Pothuau s'est adressé au lieutenant-colonel qui commandait, et l'a félicité, au nom de l'Assemblée et du gouvernement sur sa belle conduite.

« Je n'ai fait que mon devoir, a répondu l'officier.

« Oui, a répliqué l'amiral, mais je tiens à vous dire que vous venez de gagner vos galons de colonel sur le champ de bataille.

Le régiment s'est mis ensuite en marche par sections ; il occupait toute l'étendue de l'avenue de Paris. La foule l'a accompagné jusqu'à la place d'armes d'où il s'est rendu à son cantonnement.

Chronique locale

Le Sous-Préfet de Gourdon à Préfet du Lot.

21 mars 1871, 10 h. m.

Arrondissement de Gourdon très-calme ; on ne s'explique pas l'insurrection de Paris ; on la suppose l'œuvre d'agents provocateurs ; Arrondissement tout entier dévoué au Gouvernement.

La dépêche suivante a été expédiée de Versailles à tous les préfets :

Versailles, 23 mars 1871.

Chef du pouvoir exécutif à Préfets.

Faites arrêter sur le champ et poursuivre selon toute la rigueur des lois les délégués ou émissaires du prétendu gouvernement de Paris. Traduisez-les immédiatement devant les Tribunaux.

A. THIERS.

M. le Préfet du Lot a reçu aujourd'hui à une heure les chefs de diverses administrations, les officiers de la garde nationale et de la ligne.

On annonce que toutes les troupes disponibles sur lesquelles on peut compter, sont dirigées sur Versailles.

On ferait appel également aux gardes nationales des départements, s'il en était besoin.

La France entière proteste contre les événements qui s'accomplissent à Paris. Dans tous les journaux, qui nous viennent des départements, nous trouvons l'expression unanime des sentiments d'indignation que fait naître l'attitude du comité central. La province ne peut admettre que la capitale, qui se dit républicaine et qui a la première proclamé la république, fasse si bon marché d'une Assemblée nationale issue du suffrage universel.

Les protestations se multiplient. Dans un grand nombre de départements, les préfets et les municipalités, organes des populations, ont rédigé des proclamations et des adresses pour protester contre l'insurrection et affirmer leur dévouement au gouvernement légal de Versailles.

Deux résolutions importantes viennent d'être adoptées, par l'Assemblée. Elle a voté un appel aux gardes nationales des départements.

Elle a décidé ensuite que les élections municipales dans toute la France auraient lieu le 10 avril.

Par arrêté du Chef du pouvoir exécutif de la République française, président du conseil des ministres, en date du 23 mars, a été nommé :

Préfet de la Haute-Vienne, M. Léopold Delpon, membre du conseil général du Lot.

Par arrêté du Président du Conseil chef du pouvoir exécutif de la République, M. Selves est nommé substitut du Procureur de la République à Gourdon.

Dans le nouveau projet de loi sur l'organisation judiciaire, les vingt-deux cours d'appel seront, dit-on, réduites à quinze, et les cours de deuxième et troisième classe n'auront que douze conseillers et un président. Le procureur général sera maintenu avec deux substituts. Les tribunaux de première instance seront réduits dans la même proportion.

On dit que la cour d'appel de Limoges sera réunie à celle de Poitiers ; celle d'Orléans à la cour d'appel de Bourges, et celle de Nîmes à la cour de Montpellier.

A partir d'hier 27 mars, il y a tous les soirs à la Cathédrale, à 8 heures, conférence pour les hommes seuls par le R. P. Henriot, prédicateur de la mission.

Par arrêté préfectoral en date du 20 mars 1871, M. Blaclair, (Guillaume), instituteur public à Molières, a été nommé instituteur public à Ste-Colombe.

M. Lascoux (Pierre), instituteur public à Ste-Colombe, a été nommé instituteur public à Molières.

M. l'abbé Capelle, curé de Duravel est mort le 19 mars, à l'âge de 75 ans.

On annonce que le traitement des préfets va être réduit dans une proportion assez considérable. C'est un commencement d'économie dans le budget.

Le ministre de l'instruction publique a l'intention de faire photographier les environs de Paris tels qu'ils sont en ce moment, et de répandre ces photographies, dans les écoles primaires, pour inspirer aux jeunes générations l'horreur de la guerre.

Soldats du Lot, morts dans les hôpitaux de Cologne.

HOPITAL DE COLOGNE.

Blanc (Jean), 22 ans, de Cahors, du 31^e régiment, le 19 octobre.

Clos (Pierre), 27 ans de Catus, du 31^e régiment, mort le 2 octobre.

Lestandi (Joseph), 21 ans, 47^e régiment, mort le 8 octobre.

Raynal (Pierre), 22 ans, de la Ramière, 31^e régiment, mort le 13 octobre.

Vidaillac (Jean-Pierre), 23 ans, 44^e régiment, mort le 10 décembre.

Debroux (Jean), 27 ans, de Sénailac, 31^e régiment, mort le 30 janvier.

HOPITAL DE VARIOLEUX A COLOGNE.

Vinel (Jean), 22 ans, de Maxou, 1^{er} Génie, mort le 17 janvier.

Aunac (Justin), garde mobile, mort le 19 février.

Agriez etc., VIAUD-GRAND-MARAI.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 19 au 23 Mars 1871.

Naissances.

Ayot (Marie), route de Laroque. — Fourès (Louis-Camille), rue coin de Lastié. — Espès (Jean-Baptiste-Marie-Fernand), rue fondue Basse. — Vernet (Marie-Elisabeth), rue des Carmes.

Décès.

Alaniou (Eugène), garde mobile, 21 ans, Hospice. — Pouzergues (Louis), jardinier, 51 ans, Cabessut. — Delpyrot (Jean), garde mobile du Lot, 22 ans, célibataire, ambulance de la Miséricorde. — Taberne (Charles-Dominique), capitaine en retraite, Chevalier de Légion d'honneur, 86 ans, place St-Etienne. — Garrigues (Anne), limonadier, 43 ans, Boulevard Nord. — Enfant du sexe masculin né-mort de la née Lacoste Maria, (Natal), — Faurie (Catherine), 48 ans, rue Darnis. — Coutrix (Guillaume), plâtrier 43 ans, rue des Boulevards. — Héréil (Vincent), cordonnier, 52 ans, rue St-James. — Batus (Jean), cultivateur, 48 ans, rue Mordaigne.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 13 au 18 février 1871

Mathématiques élémentaires.

Physique : 1 Pasquet ; 2 Gélis.

Philosophie.

Histoire : 1 Tardieu ; 2 Bastide.

Mathématiques préparatoires.

Histoire naturelle : 1 Constanty ; 2 Basset.

Rétorique.

Histoire : 1 Boulsaguet ; 2 Deloncle A. Seconde.

Mathématiques : 1 Romec ; 2 Deloncle P. Troisième.

id. 1 Lapouble ; 2 Reynes. Quatrième.

Histoire : 1 Combarnac ; 2 Delmas. Cinquième.

id. 1 Dentraygues ; 2 de Valon. Sixième.

Anglais : 1 Bugat ; 2 Cavaillé. Septième.

Cathéchisme : 1 Cagnac ; 2 Albert. Huitième.

id. 1 Andurand ; 2 Tourette. Classe préparatoire. Première division.

Orthographe : 1 Bonnet ; 2 Verdy. Deuxième division.

id. 1 Gatineau ; 2 Labie. Troisième division.

id. 1 Castagné L. 2 Bénéche. Enseignement secondaire spécial. Deuxième année.

Comptabilité : 1 Bouygues ; 2 Roux. Travaux graphiques : 1 Bouygues ; 2 Peyrissac. Première année.

Histoire : 1 Carlin ; 2 Couture. Travaux graphiques : 1 Gasc ; 2 Constant. Année préparatoire.

Travaux graphiques : 1 Deltheil ; 2 Denninger.

Le Préfeteur, RICHAUD. Pour la chronique locale : A. Layout.

Toulouse.

Samedi, à cinq heures du soir, du haut du balcon du Capitole, la Commune a été proclamée à Toulouse par quelques officiers de la garde nationale.

Nous ignorons le nom des membres qui font partie de la commune. On les dit pris dans le comité des officiers de la garde nationale.

Dans la soirée, beaucoup d'agitation sur la place du Capitole, mais pas de troubles.

Hier soir, le 2^e chasseurs à cheval est également parti d'Agen pour Toulouse, où il doit, avec les autres troupes réunies sous le commandement de M. de Nansouty, concourir au maintien de l'ordre et protéger l'entrée dans le chef-lieu de la Haute-Garonne du représentant du gouvernement légal.

Dernière Dépêche

Versailles, 28 mars, 8 h. 35 m.

Le Chef du Pouvoir exécutif à Préfets, etc. L'ordre, déjà rétabli à Lyon, vient de l'être à Toulouse, d'une manière prompte et complète.

Le nouveau préfet, M. de Kératry, qui s'était arrêté à Agen, est entré hier à Toulouse, a dispersé les représentants de la Commune, expulsé M. Duportal qui était l'oppressur à la fois ridicule et odieux de cette grande cité. Il a fallu à peine cinq cents hommes pour opérer cette révolution, grâce au concours des bons citoyens, indignés du joug qu'on leur faisait subir.

Le plan d'insurger les grandes villes a donc complètement échoué ; les auteurs de ce désordre auront à en rendre compte devant la justice ; ils n'ont conservé une sorte d'influence que sur Marseille, Narbonne et St-Etienne, où cependant la Commune est expirante.

La France tout entière est ralliée derrière le Gouvernement légal et librement élu.

A Paris, il règne un calme tout matériel. Les élections, auxquelles une partie des maires s'étaient résignés, ont été désertées par les citoyens amis de l'ordre. Là où ils ont pris le parti de voter, ils ont obtenu la majorité qu'ils obtiendraient toujours lorsqu'ils voudront user de leur droit.

On va voir ce qui sortira de ces illégalités accumulées.

En attendant, les commandés qui commencent à venir dans tous les centres industriels se sont tout à coup arrêtés, et il faut que les bons ouvriers, si nombreux par rapport aux mauvais, sachent que si le pain s'éloigne encore une fois de leur bouche, ils le doivent aux adeptes de l'Internationale qui sont les tyrans du travail dont ils se prétendent les libérateurs.

Il faut aussi que les agriculteurs, si pressés de voir l'ennemi s'éloigner de leurs champs, sachent que, si cet ennemi prolonge son séjour au milieu de nous, ils le doivent à ces mêmes perturbateurs devant lesquels l'armée allemande a retardé son départ.

La France, déjà si malheureuse, leur doit encore ses derniers malheurs ; et sait bien qu'elle ne les doit qu'à eux. Du reste, si le Gouvernement, pour éviter l'effusion du sang, a temporisé, il n'est point resté inactif, et les moyens de rétablir l'ordre n'en seront que mieux préparés et plus certains.

Pour copie conforme : Le Préfet du Lot, E. POUYGN.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layout